



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 2 novembre 2021

Discours de M. Jean CASTEX, Premier ministre

Mission locale pour l'emploi des jeunes de Vitry-sur-Seine, Val-de-Marne

Mardi 2 novembre 2021

Seul le prononcé fait foi

Mesdames les ministres,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Monsieur le maire de Vitry-sur-Seine,
Monsieur le premier adjoint d'Ivry-sur-Seine,
Madame et monsieur les hauts-commissaires,
Madame la préfète du Val-de-Marne,
Monsieur le directeur de la mission locale de Vitry-sur-Seine,
Monsieur le président de l'Union nationale des missions locales, cher
Stéphane VALLI,
Monsieur le directeur général de Pôle emploi, cher Jean BASSERES,
Mesdames, Messieurs,

Il y a près d'un an et demi, quelques semaines après ma prise de fonctions, je m'étais rendu à Besançon, accompagné de la ministre du Travail, Élisabeth BORNE, pour annoncer un plan sans précédent en direction de notre jeunesse, le plan « un jeune, une solution », que nous avons mis en œuvre immédiatement.

Face à la crise sanitaire, qui n'était pas encore derrière nous, et plus encore aux menaces qu'elle faisait peser sur notre économie, notre objectif était simple : la jeunesse ne devait pas être la principale victime de cette crise historique.

J'avais été marqué par l'explosion du chômage des jeunes qui avait caractérisé la crise de 2008 – 2009, dans notre pays où le taux de chômage des jeunes est structurellement plus élevé que chez nos voisins. Ce n'est pas une fatalité.

C'est pourquoi nous avons immédiatement eu la ferme volonté, conformément à la demande du Président de la République, de faire de l'emploi des jeunes à la fois un élément central et une priorité calendaire du Plan de relance dont les autres composantes ont été annoncées quelques semaines plus tard.

Ce choix, nous pouvons collectivement nous en réjouir. Car il a permis d'offrir des solutions pleinement adaptées à tous les jeunes.

Pour cela, nous avons mobilisé des moyens considérables, notamment pour stimuler les embauches par les entreprises, en dépit de conditions de recrutement difficiles de cette période, et alors même que 750 000 jeunes supplémentaires arrivaient sur le marché du travail à la rentrée de septembre 2020.

Ce plan, je le dis clairement aujourd'hui, a parfaitement atteint ses objectifs.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Contrairement aux suites de la crise de 2008, où le chômage des jeunes avait explosé (plus de 30%), nous avons su cette fois-ci non seulement éviter le pire, mais plus encore effacer les effets de la crise. Le résultat est là : fin septembre 2021, le chômage des jeunes a retrouvé son niveau d'avant-crise. Ce n'est pas le fruit du hasard.

Au-delà des mesures générales qui ont été prises pour protéger, puis relancer notre économie, les moyens dédiés à l'emploi des jeunes ont permis à 2,4 millions de jeunes d'être embauchés en CDI ou CDD de plus de 3 mois. Plus d'1 million de jeunes sont entrés dans un parcours d'insertion entre août 2020 et août 2021. 525 600 contrats d'apprentissage ont été signés en 2020 – un record, et 480 000 l'ont déjà été depuis le début de cette année 2021. Enfin, 430 000 jeunes en recherche d'emploi ont été orientés vers des formations depuis juillet 2020.

On nous disait que la croissance mettrait du temps à repartir et qu'il faudrait plusieurs années pour retrouver les niveaux d'avant crise. La reprise est là, bien plus vigoureuse que ce que tous les experts attendaient.

Le taux de chômage de l'ensemble des actifs, qu'on nous annonçait en forte hausse, est lui-aussi revenu à son niveau le plus bas depuis douze ans. L'économie française a déjà créé 415 000 emplois privés au cours du premier semestre 2021. C'est un record absolu.

Pour autant, mesdames et messieurs, il nous faire plus et mieux. Pour plusieurs raisons. D'abord parce que le chômage reste encore à un niveau trop élevé : il frappe 8 % de la population active : c'est beaucoup trop !

Ensuite, parce que nous disposons d'emplois vacants et disponibles pour faire baisser ce taux de chômage. Il n'est pas un déplacement que je fasse où je ne sois interpellé sur ce paradoxe difficilement acceptable : nombre d'entreprises, tous secteurs d'activité confondus, ont des difficultés croissantes à recruter des salariés sur des emplois qu'elles créent, en partie là encore grâce au Plan de relance. Selon la banque de France, il y a à l'heure actuelle au moins 300 000 emplois à pourvoir. Pourvoir ces emplois reviendrait à ramener le taux de chômage à 7,1%, soit le taux le plus bas depuis 1982. Soyons lucides : ce n'est pas un phénomène tout-à-fait nouveau, mais il atteint des proportions inégalées.

Enfin, l'amélioration forte de la situation de l'emploi cache comme toujours des disparités. Je pense aux chômeurs de longue durée, pour lesquels nous avons engagé avec la ministre des dispositifs spécifiques, je pense aux seniors dont le taux d'emploi reste encore en France anormalement bas par rapport à nos voisins européens et pour lesquels nous devront reprendre les concertations avec les partenaires sociaux. Et je pense bien évidemment aux jeunes. 20 % des jeunes actifs, en dépit des résultats très significatifs du plan « un jeune, une solution », sont encore au chômage. 1 jeune sur 5. 1 million de jeunes environ sont aujourd'hui en France sans emploi ni formation ni en études (NEETs), et, selon les données dont nous disposons, environ 500 000 d'entre eux le sont durablement.

Certains diplômés ont encore du mal, en dépit de l'amélioration de la situation économique, à trouver un premier travail. D'autres jeunes ont connu des parcours de vie heurtés, d'autres encore ont décroché du système scolaire ou se trouvent sans formation ou sans connaissance des démarches à mener pour trouver un emploi. Ils ne disposent souvent pas de réseau, familial ou amical, à même de les soutenir et de les accompagner dans leurs

démarches. Beaucoup, et il faut regarder aussi cette réalité en face, subissent des discriminations.

« Les jeunes », je veux le dire ici, cela recouvre en réalité des situations extrêmement disparates, et on ne saurait, dans ce registre comme dans les autres, les considérer comme une catégorie homogène.

Au moment où l'économie repart, où la reprise est forte, nous avons le devoir impérieux de nous occuper d'eux, c'est-à-dire de renforcer et d'adapter les dispositifs qui leur sont destinés. Pas forcément en recourant aux recettes du passé, mais en innovant, en nous appuyant sur des expériences qui ont marché dans certains territoires, en renouvelant nos modes d'intervention. C'est ce que nous a demandé le Président de la République, notamment lors de son allocution du 12 juillet dernier.

Evidemment, les jeunes bénéficieront des mesures qu'avec Elisabeth BORNE nous avons annoncées à Châtelleraut le 27 septembre dernier en vue de résorber les tensions sur le marché du travail, à savoir un plan massif d'investissement dans les compétences des salariés et des demandeurs d'emploi. Parce que nous ne devons pas seulement gérer une crise, nous devons anticiper et accompagner des mutations fortes de notre économie, notamment son indispensable transition écologique qui est porteuse de fortes et nombreuses potentialités.

Nous nous réjouissons également des négociations engagées dans de nombreuses branches professionnelles, dont certaines ont déjà été conclusives – je pense aux aides à domicile – ou, je l'espère, le seront prochainement – je pense aux hôtels cafés restaurants, pour agir sur l'attractivité des métiers, les conditions de travail, les salaires ou les promotions professionnelles.

Après le feu vert du Conseil d'État, l'importante réforme de l'assurance chômage entrera en vigueur dans l'ensemble de ses paramètres le 1er décembre prochain, ce qui permettra à la fois de lutter contre les contrats courts et donc la précarité et d'inciter davantage à la reprise d'activité.

C'est cette même cohérence qui nous conduit à accentuer notre politique pour renforcer l'insertion professionnelle des jeunes, et tout particulièrement ceux qui sont aujourd'hui trop éloignés de l'activité pour pouvoir trouver ou retrouver un emploi par leurs seuls moyens.

C'est pour eux que j'annonce le Contrat d'Engagement Jeune, parce que je ne veux pas que ces jeunes perdent définitivement confiance en eux alors que la société croit en eux et a besoin d'eux. Le Contrat d'Engagement Jeune s'adresse à tous les jeunes de moins de 26 ans qui sont durablement sans emploi ni formation, souvent par manque de ressources financières, sociales et familiales et qui souhaitent s'engager activement dans un parcours vers l'emploi.

Le Contrat d'Engagement Jeune n'est pas un dispositif de plus. Il ne vient pas s'ajouter aux nombreux dispositifs existants. Il les remplace, il les intègre, les harmonise, les décloisonne, au sein d'un nouveau cadre commun à tous les opérateurs, fondés sur les mêmes règles, les mêmes exigences, et dotés de moyens renforcés.

Qu'il s'agisse de la Garantie jeune mise en œuvre par les missions locales, des accompagnements proposés par Pôle Emploi ou des formations ciblées mises en place dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences à destination des demandeurs d'emploi, ces dispositifs ont tous une réelle part d'efficacité. Mais tous ont aussi leurs limites.

D'abord les niveaux d'accompagnement sont souvent insuffisants ou se relâchent au bout de quelques semaines, sans nécessairement avoir atteint leur cible. Ensuite, ils ne misent pas assez sur la mise en activité des jeunes. Enfin, ils sont trop cloisonnés, de sorte qu'il n'existe pas aujourd'hui d'articulation et de continuité dans le suivi des parcours des jeunes selon qu'ils sont en garantie jeune, en formation ou en activité. C'est un maquis d'aides et de parcours aux fonctionnements différents, mêlant dispositifs d'accompagnement et solutions de formation et d'activité sans les articuler les uns aux autres.

Aujourd'hui, 35 % des jeunes suivis en mission locale restent sans solution au bout de six mois. Aujourd'hui, les conseillers du service public de l'emploi chargés de l'accompagnement dit renforcé suivent parfois jusqu'à 120 jeunes en même temps. Je pense aussi aux jeunes en grande rupture, à l'égard desquels nous n'avons pas mis en place de réponses suffisamment adaptées et reposant sur la logique systématisée de « l'aller vers ». La Garantie jeune actuelle, par exemple, propose un parcours long mais dont l'intensité d'accompagnement décroît rapidement au bout du premier mois, et s'articule souvent mal avec les autres dispositifs.

Le Contrat d'Engagement Jeune va venir se substituer à tous ces dispositifs. Il proposera un accompagnement intensif et personnalisé, avec un référent unique qui verra le jeune au moins une fois par quinzaine et si possible par

semaine. Un parcours centré sur l'activité et fondé sur une logique de droits et de devoirs. Un parcours commun à tous les opérateurs. Un parcours intensif qui doit réunir tous les atouts pour permettre de trouver au jeune un emploi ou une solution professionnalisante dans un délai maximum de 12 mois.

Ce dispositif mise sur l'intensité de l'accompagnement sur une durée adaptée mais limitée dans le temps. Tout simplement parce que sa finalité n'est pas d'installer des jeunes dans un accompagnement sans fin et sans aboutissement. Elle est de réussir ce passage de l'accompagnement vers l'activité et de l'activité vers l'emploi.

Chaque jeune qui l'intègre devra s'engager de 15 à 20 heures minimum par semaine, correspondant à des formations qualifiantes, des préparations à l'apprentissage, des mises en situation professionnelle, en entreprises, en collectivité territoriale, au sein d'associations ou en service civique... Ils seront coachés sans jamais être laissés seuls face à leurs difficultés afin d'aboutir à un projet professionnel. Ces 15 à 20h d'accompagnement par semaine devront être les plus proches possible du milieu du travail.

Bref, du « cousu main » pour qu'ils puissent se mobiliser et s'insérer professionnellement le plus rapidement possible. En ce sens, le CEJ doit être un outil nouveau pour répondre aux tensions actuellement observées sur le marché du travail : de nombreux emplois se créent, beaucoup intéressent particulièrement les jeunes, notamment dans le champ de la solidarité ou de l'écologie. Nous devons lever toutes les barrières pour les y conduire.

En contrepartie de cet engagement, le jeune bénéficiera, sous condition de ressources, d'une allocation de 500 euros pendant la durée du parcours et pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable 6 mois dans des cas très particuliers. Nous savons en effet que pour certains jeunes sans ressources, il n'est tout simplement pas possible de suivre un accompagnement exigeant et intensif tout en subvenant par ailleurs à leurs besoins.

Nous mettons donc en place cette allocation sous condition de ressources en nous alignant sur l'allocation existant déjà pour certains dispositifs comme la Garantie jeune ou des dispositifs de formation et en évitant les écarts avec d'autres qui devenaient de fait moins incitatifs.

Bien évidemment, le non-respect des engagements prévus par le CEJ ou encore le refus injustifié de prendre un emploi entraîneront la rupture du contrat et donc du versement de l'allocation. Nous nous inscrivons

clairement dans une logique de droits et de devoirs pour favoriser par tous moyens le retour à l'emploi.

Mesdames et messieurs, la réussite du nouveau Contrat d'Engagement Jeune implique de faire évoluer en profondeur la culture du service public de l'emploi, et notamment le pilotage des opérateurs les plus impliqués auprès des jeunes. Ils y sont prêts et je veux remercier tous les agents de ces services pour leur engagement, qui a été exemplaire pendant la crise et notamment pour la mise en œuvre réussie du plan un jeune – une solution.

À cet effet, nous devons multiplier les passerelles, les collaborations et les synergies entre l'ensemble de ces opérateurs dans les territoires.

Nous y serons aidés par le déploiement de l'appli commune à tous les opérateurs du service public de l'emploi qui sera mise à disposition des jeunes et qui leur permettra d'être plus autonomes. Ils y trouveront l'accès à un espace personnalisé, pourront dialoguer plus facilement avec leur conseiller référent, auront un accès direct à des offres d'alternance, de stages, de formations ou d'emplois, ce qui leur permettra de mieux construire leurs projets, et aux conseillers référents de mieux suivre leurs avancées. Il nous faut dépasser la logique de guichet.

Aussi, contrairement à la Garantie jeune, qui était uniquement opérée par les missions locales, le Contrat d'Engagement Jeune sera proposé par les 1400 sites et antennes des missions locales mais aussi par les 900 agences de Pôle Emploi ainsi que d'autres opérateurs qui connaissent bien ces publics (et notamment les jeunes les plus en rupture), dans les mêmes conditions, avec des règles communes et avec des moyens que nous allons accroître.

Nous allons également renforcer la collaboration de ces services avec ceux des collectivités territoriales et des acteurs associatifs de proximité – je pense aux clubs de sport, aux associations de quartiers, aux associations de lutte contre la pauvreté – qui connaissent très bien ces publics et savent aussi ce qui leur sera immédiatement le plus utile.

Nous allons donc mettre un place un partenariat, ou le développer là où il existe, avec ces acteurs, dans les bassins d'emploi, au plus près du terrain, afin de nous donner les moyens de repérer, d'aller vers et de prendre en charge tous ceux qui sont complètement sortis des radars de Pôle Emploi et des missions locales, et que la Garantie Jeunes n'était pas parvenue à ramener.

Nous allons nous fixer à cette maille des objectifs quantitatifs et qualitatifs partagés pour la mise en œuvre du CEJ. C'est aussi dans ce cadre que devront être traitées les questions de mobilités et d'hébergement, qui sont souvent déterminantes pour l'accès à l'emploi et à la formation.

Pour tout cela, l'État va mobiliser les moyens nécessaires. Comme l'a annoncé le Président de la République le 12 juillet, le plan un jeune une solution se poursuivra en 2022 à hauteur de 5,4 milliards d'euros : primes à l'alternance prolongées jusqu'au premier semestre 2022, formations qualifiantes, contrats aidés dans le secteur marchand, services civiques...

Le Contrat d'Engagement Jeune, que je suis venu présenter aujourd'hui, s'appuiera d'abord sur les crédits du plan « un jeune une solution », dont il mobilisera une part estimée à 2 milliards d'euros représentant les actions et solutions déjà fléchées sur ce public. Mais cela ne suffira pas pour atteindre nos objectifs.

C'est pourquoi nous introduirons demain un amendement au projet de loi de finances pour 2022 afin d'inscrire un supplément de crédits de 550 millions d'euros destinés à renforcer l'intensité des parcours, densifier l'accompagnement et mettre en place les actions spécifiques pour les jeunes en grande précarité.

Ces 550 millions d'euros financeront pour plus de la moitié (300 millions d'euros) les solutions de formation et d'activités supplémentaire dont nous avons besoin, le reste se répartissant entre le coût de l'allocation (150 millions d'euros) et le renforcement de Pôle Emploi, des missions locales et des associations spécialisées dans le suivi des jeunes en grande précarité (100 millions d'euros). Cet abondement s'inscrira dans la trajectoire de redressement des finances publiques que nous nous sommes fixée et restera donc dans la limite des 5 % de déficit budgétaire pour 2022 que nous avons annoncée. Cet investissement – car il s'agit bien d'un investissement – avait d'ailleurs été intégré dans la maquette budgétaire actualisée que nous avons soumise à l'avis du Haut Conseil des Finances publiques, il y a une semaine.

Le Contrat d'Engagement Jeune rentrera en vigueur progressivement : d'abord à titre de préfiguration à compter de janvier prochain, puis il se déploiera complètement à partir de mars 2022, sa montée en puissance s'étalant sur l'ensemble de l'année au fur et à mesure des recrutements des jeunes dans le dispositif.

Si nous identifions aujourd'hui 500 000 jeunes en situation d'éloignement durable de l'emploi, ceux qui malgré la reprise n'y arriveront pas par eux même, nous nous fixons l'objectif d'en accompagner au moins 400 000 en 2022 grâce au CEJ. C'est un objectif très ambitieux mais qui est à notre portée grâce à l'investissement que nous consentons et grâce à la mobilisation et à l'engagement des associations, des collectivités, des entreprises pour accueillir – comme elles l'ont fait avec les apprentis – ces jeunes, leur faire découvrir les métiers et les former, pour que toute la jeunesse de France puisse trouver sa juste place dans le monde professionnel et dans notre société.

Mesdames et messieurs, nous travaillons sur ce dispositif depuis de longs mois et je veux ici saluer l'engagement d'Élisabeth BORNE et des équipes du service public de l'emploi qui se sont mobilisées avec beaucoup de détermination pour concevoir ce nouveau dispositif.

Ce dispositif, nous assumons de le centrer sur ceux des jeunes qui en ont réellement besoin et ne pourront pas tirer profit facilement et par eux-mêmes de la forte reprise du marché de l'emploi.

Ce dispositif, ce n'est pas un dispositif de plus, mais un dispositif qui vient refondre, renforcer, relier tous ceux qui existent déjà, en misant sur un levier : la mise en activité des jeunes. C'est un nouveau système unifié, simple et lisible pour l'utilisateur, qui repose sur une logique de parcours avec des accompagnements plus intensifs qui soutiennent et responsabilisent le jeune. Une réforme qui est l'occasion de dépasser une vision binaire de l'aide aux jeunes : ni RSA jeunes – auquel nous ne croyons pas – ni extension de l'existant, qui n'a pas permis de booster l'intégration professionnelle des jeunes et de faire baisser suffisamment le chômage qui les frappe.

Certains nous proposent une allocation universelle pour tous les jeunes : nous assumons de nous centrer sur les jeunes qui en ont réellement besoin et qui sont éloignés de l'emploi. C'est bien parce qu'il y a des emplois non pourvus que nous assumons de ne pas verser une allocation à tout jeune qui serait en recherche d'emploi, avec le risque d'installer une prime à l'inactivité.

Certains entrent dans ce sujet par l'allocation : nous y entrons par l'insertion et l'activité qui conditionnent le versement d'une aide uniquement pour ceux qui en ont besoin et pour les accompagner temporairement vers un accès ou un retour à l'activité.

Nous pensons et nous avons toujours pensé que le travail, l'activité (notion plus large et plus englobante) sont des valeurs centrales dans la société, en termes de dignité, en termes de création de richesses par la Nation, en termes de pouvoir d'achat. Ce dispositif amplifie la nécessaire transformation des opérateurs du service public de l'emploi dont j'attends qu'ils soient opérationnels dès le début de l'année.

Mesdames et Messieurs, investir dans l'insertion professionnelle des jeunes, c'est investir dans l'avenir du pays, c'est garantir qu'aucun jeune ne soit laissé sur le bord de la route, c'est faciliter l'autonomie grâce au travail, à la formation, à l'engagement. C'est permettre à l'économie de bénéficier de l'ensemble des talents dont les entreprises et la société ont besoin.

Les jeunes ont été particulièrement impactés par la crise violente et inédite qui s'est abattue sur notre pays comme sur le reste du monde depuis plus de 18 mois. Notre jeunesse a, comme toute la population, fait face avec courage et dignité. Il est impérieux que la reprise profite à tous, et pour cela que nous nous donnons tous les moyens pour que personne ne reste au bord du chemin.

J'ai une immense confiance dans notre jeunesse.

Notre défi collectif, c'est que nos jeunes aient confiance en nous, en eux, en leur avenir. C'est un enjeu de progrès économique et social, c'est un enjeu de solidarité entre les générations, c'est un enjeu de confortement de notre pacte républicain.

Je vous remercie.